

# Compte-rendu conseil municipal du 18 octobre 2013

Présents : Christiane COLAS, Martial LOISY, Jacques SASSOT, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, , Gilles TABOULOT, Pierre CHAPUY, Didier FAUSSURIER, Marie-Claude MIGNOT, Florian VIALAR, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Martine MATHY

Absentes: Lydie LOUIS, Laure PERREAL

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 septembre 2013 et passe à l'ordre du jour.

## 1) **Plan local d'urbanisme : Enquête publique de la révision avec examen conjoint « D » :**

La commissaire-enquêtrice a été nommée par le TA de Lyon. Il s'agit de Mme GOYON. L'enquête publique se déroulera du 12/11 au 13/12/2013. Les dates de ses permanences sont les suivantes :

le mardi 12 novembre 2013 de 14 h à 17 heures

le vendredi 22 novembre 2013 de 15 h à 19 heures

le mercredi 4 décembre 2013 de 9 h à 12 heures

le vendredi 13 décembre 2013 de 15 h à 19 heures.

## 2) **Aménagement du Logis Neuf : Projet d'acquisitions foncières :**

L'une des propriétaires de la parcelle AA110 de 9811 m<sup>2</sup> sur laquelle sont prévus une partie du tourne à gauche ainsi que les parkings relais et poids lourds a repris contact avec la mairie suite à la réception du courrier en recommandé de septembre. Le service France Domaines est dès à présent sollicité pour donner à la commune une estimation du prix du m<sup>2</sup>, qui pourrait servir de base à une éventuelle négociation, souhaitée par la commune.

## 3) **Bâtiments communaux:**

### o Local commercial : équipement du fonds de commerce boulangerie

Hervé Colas informe le conseil de l'appel de Mme Tirand à propos de la chambre froide, qui n'est plus accessible suite à la séparation des locaux commerciaux. Suite à cet appel, Gilles Taboulot et Hervé Colas l'ont rencontrée pour analyser la situation : le loyer est relativement bas, le matériel ne fait pas partie du bail. Il est de la responsabilité du locataire qui n'a pas les moyens financiers d'en assumer la charge : le loyer n'a pas été payé depuis janvier. Le conseil souhaite se donner du temps pour voir comment évoluent les situations des deux commerces.

### o Appartement au dessus du local commercial

La commission MAPA s'est réunie le 30/09 pour l'ouverture des plis et le 14/10 pour l'analyse des offres. La notification aux entreprises retenues interviendra le 26/10. Les entreprises retenues sont :

- Menuiseries extérieurs PVC : menuiserie Hilarion
- Menuiseries intérieures bois et parquets : Mr Branchy (auto entrepreneur)
- Plâtrerie peintures et isolation : entreprise Petetin
- Carrelage faïences : Ain Batiment
- Electricité chauffage : Arelec
- Plomberie sanitaires ventilation : entreprise Fourneron
- Entretien de la toiture : SARL Humbert.

Le montant total des travaux s'élèvera à 50894.86€TTC. Une première réunion de chantier est programmée le 8 novembre. Les travaux devraient pouvoir commencer en novembre.

### o Autre locatif

Mr Pin, locataire de la commune a fait une demande de changement des convecteurs électriques qui équipent son logement depuis plus de 20 ans. Des devis ont été demandés à 3 entreprises, deux ont répondu : les entreprises Gallet et Grand. Le conseil retient la proposition de l'entreprise Gallet, pour un montant de 2396,16€. Il convient également de s'interroger sur le fonctionnement du chauffage de l'appartement voisin.

### o Salle des fêtes : Toiture – Isolation - Plafond

Denis Béguet, de l'entreprise Humbert, a été rencontré. Compte tenu du type de toiture (amiante ciment), toute intervention devra être précédée d'un désamiantage avec les contraintes de santé publique et de sécurité du travail que cela entraîne. D'autre part, des incertitudes subsistent en ce qui concerne la capacité en charge de la charpente métallique actuellement en place et l'absence de toiture anti feu.

Par conséquent, une étude complémentaire par un bureau d'étude spécialisé en structure doit être réalisée avant toute intervention. Deux cabinets seront contactés.

○ Ferme communale : garderie

La garderie a récemment rencontré des problèmes d'électricité et de chauffage : après recherche, il semble que l'origine de la panne provienne de la VMC, qui sera à changer.

○ Terrains de tennis

Un diagnostic de l'état des terrains de tennis a été établi par la FFT à la demande du club Planète Tennis et transmis à la mairie. Ce diagnostic fait état de problèmes de structure irrémédiables au bout de plus de 30 ans d'existence : fissures, dégradation de l'enrobé poreux, déformation des clôtures et des poteaux... Des estimations du coût de rénovation ont été réalisées, elles se montent selon les options de 40986€ HT à 46047€ HT. Compte tenu des sommes en jeu, le conseil décide d'engager une réflexion approfondie, sans exclure l'éventualité d'un déplacement des terrains afin de libérer l'espace occupé pour d'autres usages.

**4) Rapport d'activités 2012 du secrétariat de mairie**

Sylvaine Martin et Roselyne Magnin font état du rapport d'activités 2012 du secrétariat de mairie. Quelques chiffres : 29 naissances, 7 mariages, 4 décès, 9 permis de construire, 37 déclarations préalables aux travaux, 10 certificats d'urbanisme, 1790 courriers reçus, 1168 courriers envoyés, 3 comptabilités tenues (CCAS, assainissement et commune)...

**5) Questions et communications diverses**

- Une estimation du SIEA a été reçue concernant l'installation d'un point d'éclairage public vers l'arrêt de bus de Malet. Le conseil donne son accord pour ces travaux qui seront réalisés par l'entreprise Brevet pour 5300€ TTC et feront l'objet d'une subvention de 1738€ et d'une recette de 820€ du fond de compensation de TVA. Le coût final pour la commune s'établirait à 2742€
- Le compteur EDF contre le terrain de tennis a été « squatté » par les forains lors de la vogue annuelle. Cela pose des problèmes de sécurité et de non facturation de consommation. ERDF est venu constater l'état du compteur et propose l'installation d'une armoire fermée. Un devis sera demandé à l'électricien.
- Le conseil prend une délibération favorable à l'arrachage de la jussie dans nos cours d'eau, dans le cadre de l'enquête publique sur les inconvénients de cette plante pour l'environnement.
- Le conseil prend connaissance de l'avis d'enquête publique sur l'aménagement de la zone d'activité Cap3B Bourg Sud, sur les communes de Tossiat, Montagnat et Certines.
- Le conseil donne son accord pour que la communauté de communes dispose des informations relatives aux réseaux de gaz sur la commune.
- Marie Claude Mignot présente les éléments qui pourraient faire partie du bulletin municipal de décembre. Une réunion sera programmée avec Gary Leroux, qui assure la mise en page.
- L'agence de l'eau a fait parvenir le montant de la prime 2013 relative aux résultats de l'assainissement communal : 4223.07€.
- Mme le maire fait part du projet d'ERDF de renouveler la ligne haute tension (63kV) Fleyriat-Polliat-Vonnas qui date de 1932 et de son éventuel enfouissement.
- Le sou des écoles et la cantine ont tenu leur assemblée générale, ces associations font preuve d'un bon dynamisme.
- Le conseil prend connaissance des échanges de mail avec le club de football concernant le terrain de foot de Confrançon et regrette le ton employé. La demande porte sur la tonte du terrain par les employés communaux et l'entretien des abords. Concernant la tonte du terrain, elle a été rendue impossible suite à la casse de la tondeuse sur une surface abimée par le drainage, ce qui a nécessité le passage de l'épareuse. Le conseil regrette ces difficultés et rappelle que le club s'était engagé à rendre le terrain en état après les travaux de drainage, ce qui n'est manifestement pas le cas à ce jour.
- Quelques échéances à venir sont rappelées :
  - Cérémonie du 11 novembre
  - Conseil de la communauté de communes le 29/10 à Confrançon
  - AG de la gym le 4/11, du comité des fêtes le 8/11 et de l'association CSI le 16/11 à Foissiat,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.